

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2019-2020



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°06 - publié le 18 septembre 2019



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°6

REUNION du 12 et 16 Septembre 2019

Président : DJEDOU Djamel

Présents : Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU. Bernard DELORME.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS

DEMANDE DE DELEGUES : Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

RAPPEL : En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci. **Les Clubs doivent anticiper et prévoir des feuilles de matchs vierges en cas de problème avec la FMI.**

En cas de défaillance de la FMI, les Clubs ont obligation d'informer la commission du résultat de la rencontre par mail à l'issue de la rencontre.

INFORMATIONS CLUBS : Matches nocturnes : Ne peuvent jouer en nocturne uniquement les clubs ayant un éclairage homologué. Pour rappel 20h est un horaire officiel, les clubs désirant jouer à un autre horaire sont priés d'en en informer le club adverse qui devra donner son accord.
Article sur les rencontres en nocturne voir ART.62 page 119 de l'annuaire.

Toutes demandes de modifications (dates, horaires, installations) doivent être saisies sur foot clubs. Au préalable le club qui demande la modification, doit informer téléphoniquement le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours. Nous demandons aux clubs de répondre aux demandes effectuées afin de respecter les délais.

RAPPEL IMPORTANT : Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.

POULES D5 : Pour rappel aux clubs, le championnat D5 se fait en 2 phases. Les 3 premiers de chaque poule joueront l'accession en D4 dans la 2ème phase. Les équipes restantes joueront pour le Challenge D5.

REFERENT D1 ET D2

Responsable : MONTALBANO Stéphan : 06.25.45.06.02

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

Avis aux Clubs : Pensez à vérifier le logiciel FMI (nouvelle version) pour une éventuelle mise à jour.

REFERENT D3 et D4

Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

REFERENT D5

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Championnat D5 : Intégration de 3 nouvelles équipes, LARGENTIERE (Poule R), LA VALDAINE 4 (Poule O), LA COUCOURDE (Poule R).

La commission informe que le championnat D5 commence le 22/09, il n'est plus possible d'engager des équipes supplémentaires.

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER :

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

Le tirage de la Coupe Xavier BOUVIER aura lieu le 23/09/2019 au siège du District.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

REUNION PLENIERE :

La commission déplore l'absence de nombreuses équipes, celles-ci seront amendées. Les dernières règles du jeu ont été expliquées par MR. Pommier.

Nous espérons que l'ensemble des clubs sont en règle au niveau des licences.

RAPPEL : le championnat foot diversifié est en ligne

VETERANS

Responsables :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

L'équipe de l'AS DOLON 4 passe de la Poule E à la Poule B, prière d'en prendre note.

FUTSAL

Responsable :

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 7

Réunion du 13/09/2019

Présents : Roselyne LAULAGNET, Philippe AUBERT, Thomas FUSTIER, Philippe AUBERT, Flavie CHANAS, Claude BRESSON, Robert ASTIER

INFORMATIONS AUX CLUBS

Les nouvelles règles de l'arbitrage ne s'appliquent pas au football à effectif réduit.
Les clubs continuent à mettre en œuvre les dispositions présentées en 2017.

ENTENTES

Responsable :

Roselyne LAULAGNET - Port : 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Ententes autorisées

Les demandes d'ententes doivent être faites avant le début de championnat
Le premier nommé gère l'entente

- U 7 :
SAINT BARTHELEMY DE VALS – SAINT UZE
- U 9 :
SAINT BARTHELEMY DE VALS – SAINT UZE
- U 11 :
SAINT UZE – SAINT BARTHELEMY DE VALS
- U 13 :
SAINT UZE – SAINT BARTHELEMY DE VALS
- U 15 :
BOURG DE PEAGE – CHATUZANGE LE GOUBET
- U 18 :
CHATUZANGE LE GOUBET – BOURG DE PEAGE

TOURNOIS

Responsable :

Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

CATEGORIE U 9 et U 7

Responsable :

Thomas FUSTIER - Port : 06.60.27.23.81

Sébastien DESCHAMPS – Port : 06.66.56.07.11

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f

Si vous n'avez pas encore inscrit vos équipes envoyez un mail rapidement à la Commission des Jeunes.

Pensez à inscrire vos équipes pour la journée d'accueil le 28/09/2019

CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu : VALLIS AUREA FOOT, VALENCE FC, AS DOLON, US ROCHEMAURE, JS LIVRON, US MONTELIER, FC CHATUZANGE GOUBET, FC RHONE VALLEES, US VAL D'AY, RC MAUVES, SC CRUAS, FOOT MT PILAT, US MONTMEYRAN, SA St AGREVE, US VAL DE LIGNE, RC TOURNON-TAIN.

Lois du Jeu :

Les nouvelles règles d'arbitrage ne s'appliquent pas au football réduit. Les clubs continuent à mettre en œuvre les dispositions présentées en 2017.

Equipes Féminines spécifiques :

Les clubs souhaitant inscrire des équipes U12 Féminines (U12F, U11F, U10F) qui seront intégrées dans une ou des poules spécifiques contacteront la Commission des Jeunes pour prise en compte de leurs inscriptions. A ce jour, les clubs suivants sont enregistrés :

- FC EYRIEUX EMBROYE
- FC 540
- FC VALENCE
- OLYMPIQUE VALENCE
- CORNAS
- MONTMEYRAN

Prochains Rendez-vous U11 :

Samedi 21 Septembre 2019 : Journée d'accueil U11F à Cornas.

Samedi 28 Septembre 2019 : 1^{er} Plateau.

Calendrier:

Pour rappel, les dates des plateaux sont des dates officielles de compétition. Les absences sont considérées au titre des forfaits journées et amendées comme telles.

Les calendriers sont en ligne en rubrique Documents/Documents/Documents Compétitions.
Ces nouveaux calendriers portent les modifications enregistrées sur l'ensemble des PV.

Les modifications portent donc sur les poules suivantes :

- Promotion: Poules A, B, D.
- Espoirs: Poules A, D et H.
- Bourgeons : Poules A, B, F, G, I, J, K, L, M et P.

Les clubs sont priés de prendre note des modifications suivantes :

Promotion :

Poule A : AS DOLON 1 remplace Exempt 1.

Poule B : RC MAUVES 1 remplace AS DOLON 1.

Poule D : FC RHONE VALLES 1 remplace Exempt 4.

Espoirs :

Poule A : Exempt 99 remplace FOOT MT PILAT 2 ; Exempt 96 remplace St AGREVE SA 1.

Poule D: Exempt 97 remplace RC MAUVES 1.

Poule H : JS LIVRON 1 remplace Exempt 14.

Bourgeons :

Poule A : Exempt 98 remplace US VAL D'AY 2; FOOT MT PILAT 2 remplace Exempt 20.

Poule B : St AGREVE SA 1 remplace Exempt 21.

Poule F : US VAL D'AY 2 remplace Exempt 23.

Poule G : CHATUZANGE GBT 3 remplace Exempt 24.

Poule I : MONTELIER US 2 remplace Exempt 26.

Poule J : FC RHONE VALLES 2 remplace Exempt 27.

Poule K : JS LIVRON 2 remplace MONTELIER US 2 ; US MONTMEYRAN 2 remplace Exempt 28.

Poule L : ROCHEMAURE US 1 remplace Exempt 29.

Poule M : CRUAS SC 1 remplace Exempt 30.

Poule P : US VAL DE LIGNE 1 remplace Exempt 32.

Modification lieu plateau :

Espoirs Poule D : Le plateau initialement prévu à Rhône CRUSSOL 3 le 12/10/2019 est organisé par le RC TOURNON TAIN

CATEGORIE U13

Responsables :

Sébastien DESCHAMPS – 06.66.56.07.11

Thomas FUSTIER- Port : 06.60.27.23.81

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.ffr.fr

Les poules de brassage sont disponibles sur le site rubrique document.

ATTENTION : De nombreuses modifications ont été effectuées

Prochaine journée de brassage le 28/09/19

Le club visiteur doit obligatoirement envoyer la feuille de match dès le lundi à la Commission des Jeunes

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Les calendriers D 4 seront disponibles sur le site et footclubs

Pensez à faire vos modifications de terrain ou d'horaire à l'avance (minimum 12 jours) par footclubs.

Modifications de calendriers

D3

Poule A :

Retrait de ANNONAY FC 2

D 4

Poule D :

Retrait de CHATEUNEUF DU RHONE

CATEGORIE U15 à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Le calendrier est disponible sur le site et footclubs

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Le calendrier est disponible sur le site et footclubs

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 40 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel 15h 30

Le calendrier est disponible sur le site et footclubs

CATEGORIE U18

Responsable : mn

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Le nouveau calendrier D4 est disponible sur le site ou footclubs

Rappel

Vous souhaitez décaler vos rencontres à domicile au samedi

Assurez vous que les clubs visiteurs soient d'accord

Contactez les par mail (boîte officielle)

Les clubs visiteurs peuvent refuser

Dans ce cas vous jouerez obligatoirement le dimanche à 10 h.

Les clubs qui ne sont pas d'accord devront répondre par mail (boîte officielle) et mettre en copie à la Commission des Jeunes

Modifications d ecalendriers

Poule B :

Retrait de CHATEAUNEUF SUR ISERE 2

Poule C :

CHATEAUNEUF SUR ISERE 2 remplace BOURG DE PEAGE

Consultez les nouveaux calendriers.

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Mail : Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

A compter de cette saison, la commission intègre la gestion des compétitions féminines de futsal, à savoir U15, U18F et séniors F.

Engagements équipes :

Afin de préparer les premières journées des compétitions futsal, les clubs sont priés d'engager les équipes U13, U15, U18 pour le 30/09/2019 dernier délai.

Les clubs pourront inscrire 2 équipes dans chaque catégorie.

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre de clubs, l'inscription des équipes 2 sera enregistrée selon le rang d'arrivée.

Situation au 06/09/2019 :

U13 : 44 Inscrits pour max =72,

U15 : 26 Inscrits pour max = 36,

U18 : 14 Inscrits pour max = 36.

Telles que figurant au calendrier général des jeunes, les premières journées sont prévues :

- Les 02 et 03 Novembre 2019 pour la catégorie U13,

- Les 26 ou 27 Octobre 2019 pour les catégories U15 et U18.

NB : La date du 01 Novembre 2019 pourra être utilisée pour chacune des catégories en fonction des disponibilités des installations.

Retour sur enquête pratique Futsal:

Au mois de Mai, une enquête sur les souhaits de pratique futsal pour les catégories U13, U15, U18 en compétition a été adressée à l'ensemble des clubs du Districts. 20 réponses ont été retournées.

Les clubs ayant répondu favorablement à l'intérêt d'une compétition seront réunis le Vendredi 15 Novembre au siège du District pour une réunion d'échanges.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 4 du 16 septembre 2019

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Pauline JOTTEUR

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Jean Pierre BORDELAIS.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les nouvelles règles de l'arbitrage ne s'appliquent pas au football à effectif réduit. Les clubs continuent à mettre en œuvre les dispositions présentées en 2017.

Modification Poule B : ACE prend la place de l'exempt

Modification Poule C : Bourg St Andéol prend la place de l'exempt et Ruoms remplace ACE

Merci d'aller prendre connaissance des nouveaux calendriers sur le site du district.

L'information a été diffusée à l'ensemble des clubs concernés (sauf Berzeme car pas de coordonnées) par SMS samedi 14 septembre.

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 40 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel 15h 30

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Ententes autorisées :

BBRM – FC Péageois en féminines à 11
Gestionnaire : BBRM

US Vallée du Jabron – FC Sauzet en féminines à 11
Gestionnaire : US Vallée du Jabron

INFORMATIONS AUX CLUBS

Toutes demandes de modifications (dates, horaires, installations) doivent être saisies sur foot clubs. Au préalable le club qui demande la modification, doit informer téléphoniquement le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours. Nous demandons aux clubs de répondre aux demandes effectuées afin de respecter les délais.

RAPPEL IMPORTANT : Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 06

RAPPEL AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

Tout Courrier concernant la Commission Départementale des Arbitres doit être envoyé à :
arbitres@drome-ardeche.fff.fr

COORDONNEES DES OFFICIELS C.D.A.

NOM	FONCTION	TELEPHONE	MAIL
BRET Vincent	Gestion et Responsable des Observations	06.32.57.68.63	vincent.bret5@orange.fr
BRUNEL Nicolas	Responsable et Désignateur Arbitres Stagiaires (3 matchs accompagnés)	06.70.31.54.43	brunel.nicolas@wanadoo.fr
GRUAU Christophe	Désignateur D1 - D2 - D3 + AAAG + AAD + AA U20 AA Ligue	06.07.60.00.33	christophe.gruau@sfr.fr
MARLHIN Alexandre	Désignateur D4 - D5 + Féminines Ligue & District	06.19.30.88.17	alexandre.marlhin@yahoo.fr
MARTIN Alexandre	Désignateur U15 + U16 Ligue AA Ligue	06.49.78.32.48	alexmartin.cda@orange.fr
MLYNARCZYK Adrien	Désignateur U18 + U16 Ligue & District + AA Ligue	06.38.61.74.27	adrien.mly@hotmail.fr
POMMIER Michel	Désignateur Futsal Foot Diversifié	06.82.50.24.93	mipommier@wanadoo.fr
RIPERT J-Baptiste	Secrétaire	06.26.42.34.22	ripert.jean.baptiste@free.fr

RAPPEL : Les Désignateurs sont à votre écoute pour tout ce qui concerne les désignations et à des heures raisonnables. Pour tout autre motif concernant la commission des arbitres, une boîte mail est à votre disposition : **arbitres@drome-ardeche.fff.fr** ou bien contactez M.BRUNEL Nicolas au 06.70.31.54.43.

LISTE DES EDUCATEURS

La C.D.A. attire votre attention concernant la liste des éducateurs pour les catégories suivantes :
Seniors D1 D2, U18 D1 D2, U15 D1 D2

Celle-ci sera disponible à partir du week-end prochain.
Merci d'en prendre note.

CATEGORIE ARBITRE

La C.D.A vous informe que SADIK Salim intègre la catégorie senior D2 en tant qu'accession supplémentaire et TIR Benhamer intègre la catégorie senior D3 après validation sur le terrain.

RATTRAPAGES DU TEST TAISA

La C.D.A. Vous informe que le second rattrapage du test TAISA, aura lieu le lundi 23 Septembre 2019 à 19h00 au stade Municipal de PONT DE L'ISERE. Le troisième aura lieu le samedi 19 Octobre 2019, et le dernier le samedi 01 février 2020, les lieux et horaires restent encore à définir.

Les rattrapages sont ouverts à tous les arbitres qui n'ont pas réussi leur test (24 accélérations).

AMENDE ET PENALITE POUR ABSENCE A L'A.G.

La C.D.A informe les arbitres (adultes et jeunes) qui n'ont pas participé à l'Assemblée Générale du 31 août ou au rattrapage de celle-ci le 09 septembre dernier, qu'ils seront amendés de 25€ avec une perte de points sur leur classement de la saison 2019/2020.

DESIGNATIONS

La C.D.A tient à s'excuser pour le retard de la publication des désignations du mois de septembre, celles-ci n'apparaîtrons que le lundi pour le week-end.

DEMANDE D'ARBITRES

La C.D.A rappelle à tous les clubs, que toute demande d'arbitre doit se faire **UNIQUEMENT** à l'adresse ci-dessous, et sur **DOCUMENT SPECIFIQUE**.

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Merci d'en prendre note.

COURRIERS DES ARBITRES

- VIALATTE Bruno : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement.
- MIGUEL David : Courriel informant son indisponibilité au rattrapage de l'A.G. Et du test TAISA du 09/09/2019 pour cause de blessure, sera présent le 23 septembre, lu et noté, prompt rétablissement.
- POLIZZI Mikaël : Planning des indisponibilités de septembre, lu et noté.
- DJERIDI Idriss : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement.
- MARTINS Bruno : Courriel informant de sa présence au rattrapage du 23/09/2019, lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **ERRATUM** : Une erreur s'est glissée lors de la confection du PV n° 05, Il fallait lire : Courriel reçu du club du FC RAMBERTOIS et non du FC GOMBERTOIS, concernant la rencontre de D3 du 08/09/2019.
- FC BREN : Demande d'arbitre pour toute la saison à domicile de leur équipe D5, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- AS ST JULIEN EN CHALENCON : Demande d'arbitre en D5 pour le 29/09/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- FC ORGNAC L'AVEN : Courriel circonstancié sur la rencontre de coupe René GIRAUD du 15/09/2019, lu et noté.
- GJ PEYRINS ST DONAT : Courriel circonstancié sur le dépôt d'une réserve technique en U18 D1 du 15/09/2019, lu et noté, transmit au CTDA pour suite à donner

(DERNIER RAPPEL) FORMATION ELITE

Veuillez trouver ci-dessous la dernière date de la formation Élite :

- Samedi 21/09/2019 à 09 h00 au Siège du District.

Merci d'en prendre note.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



Finances

RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE

Dans le cadre de la dématérialisation des documents, votre premier relevé de compte électronique de la saison 2019/2020 se trouve à votre disposition par le menu ORGANISATION, Etat du compte de FOOTCLUBS.

Demander un accès à FOOTCLUBS

Si vous n'avez pas accès à FOOTCLUBS, le correspondant du club pourra faire une demande d'ouverture supplémentaire à l'accès à FOOTCLUBS.

Le correspondant Footclubs est la personne qui a les droits pour le club de déclarer d'autres utilisateurs de les supprimer ou de modifier leur profil :

Ouvrir l'application FOOTCLUBS à partir du menu *Organisation*, cliquer sur *Utilisateurs FOOTCLUBS*, créer un compte à l'aide du bouton *Créer un nouvel utilisateur*.

Une fois le compte créé, cliquer sur son nom, et créer le type de profil (organisation, compétitions...licences,...selon les besoins nécessaires de l'application Footclubs pour le nouvel utilisateur)

Si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à contacter le : 04 72 15 30 00 M. MARQUEZ Antonio, Responsable des problèmes techniques de FOOTCLUBS.

Relevé de compte électronique du 10 septembre 2019 disponible par FOOTCLUBS

- En cliquant sur le suivi, vous obtiendrez le solde des différentes opérations du relevé du 10 septembre 2019, (montant dû, règlements, correction,...), depuis la date du dernier relevé.
- Cliquer sur le montant pour prendre connaissance du détail des écritures de ce relevé.
- Vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte, par le menu Edition et Extraction, cliquer sur dernier relevé et sélectionner avec la petite flèche (après compte) : DISTRICT DROME-ARDECHE, puis valider. Ensuite cliquer sur l'icône « travaux demandés » situé sur la ligne du point d'interrogation d'aide (au dessus de menu) pour récupérer votre édition.
- En cliquant sur solde en comptabilité vous avez accès au détail de vos écritures des amendes ou sanctions en cliquant sur les liens soulignés dans la colonne référence. (accès au match, détail de l'écriture...), des écritures enregistrées après la date du dernier relevé.

Mode de paiement : par chèque

Nous rappelons **aux clubs débiteurs suivants** qui règlent par chèque d'indiquer le numéro d'affiliation du club au dos du chèque ou d'éditer le coupon détachable par le menu édition extraction de Footclubs accompagné du paiement pour **le 30 Septembre 2019 dernier délai**.

ANNONAY FC,
AUBENAS FC,
BOURG LES VALENCE FC,
O. CENTRE ARDECHE,
SPORTING FUTSAL GOUBETOIS,
GROUPEMENT FEMININ PAYS ROUSSILLONNAIS,
INTER HAUTE HERBASSE,
MAUVES RC,
MONTELIMAR JS,
FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS,
A.S. ROMANAISE,
FOOTBALL CLUB MAHORAIS DROME ARDECHE,
US DE VAL DE LIGNE,
BORUSSIA VALENCE FOOTBALL CLUB,
ACADEMIE DE FOOT DE YACOUB VALENCE,
VALENCE FC,
UNION SPORTIVE DE FOOT VALENTINOIS,
VALENSOLLES AS,
VENCE ET BERRE FOOT JEUNES,
GAZ ELEC OMNISPORT VIENNE,

88 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche.

Nous rappelons que les clubs nommés ci-dessus, ont toujours la possibilité de retourner la demande de prélèvement à télécharger sur notre site drome-ardecche.fff.fr, rubrique document, puis cliquer sur documents clubs, « Mandat de prélèvement sepa », la demande de prélèvement sera accompagnée d'un relevé d'identité bancaire à retourner par mail à comptabilite@drome-ardecche.fff.fr

Mode de paiement : par prélèvement

Le prélèvement aura lieu le 30 Septembre 2019, nous vous remercions de bien vouloir **provisionner votre compte pour cette date**.

Si toutefois votre club rencontre des difficultés financières temporaires merci de nous prévenir par mail officiel du club pour le 17 septembre 2019 et de nous proposer une échéance de paiement.

RAPPEL :

Nous rappelons que tout club dont la situation financière envers le District ne sera pas régularisée sera suspendu à titre provisoire des compétitions organisées par le District jusqu'au règlement des sommes dues. **Cette exclusion sera décidée par le Comité Directeur ou par le bureau en cas de nécessité.**